

Orientation 3 Éviter la création de points noirs et réhabiliter les sites dégradés

Orientation 3 Éviter la création de points noirs paysagers

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesure de connaissance

"Identifier et inventorier les points noirs paysagers."

Rôle de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

"Met en oeuvre un inventaire des points noirs paysagers avec les communes et ses partenaires."

page 99

Référence ID de l'article : #1150

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-01 14:02